

Décision

Générale

colonial

Décision n° 865 accordant une permission de trois semaines à Mohamed Salem.

n° 865

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalie et dé pendantes.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et 1 n° 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisatien et au recrutement du personnel auxiliaire de la Côte française des Somalis

Vu la demande du 28 juillet 1948 de Mohamed Salem, ouvrier au service des travaux publics

Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Tadjourah, »et accordée à Moha med Salemouvrier électricien au service des travaux publics.

Art. 2

La présente décison, qui aun effet pour compter du 10 août 1948, sera enregistrée, publie et communiquée par tout où besoin sera.

Li Gouerneur, P. H. SIRIEX.